

## Récupération points

---

Par Malou25

Bonjour

Mon fils a eu une infraction pour alcoolémie le 12 avril 2022...date à laquelle son permis lui a été retiré.  
La date de décision est le 2/11/2022 ainsi que la date d'effet...quand récupère-t-il ses points? Je pensais que ça aurait été le 12 avril 2025...  
Merci à vous

---

Par lavigie

Bonjour Malou25

La mesure de suspension administrative ou judiciaire est sans rapport avec le calcul des points .

Concernant les 6 points du délit:

La date de récupération des points est égal à la date de condamnation devenue définitive, plus 3 ans .

En matière délictuelle la condamnation définitive est acquise 25 jours à compter du prononcé du jugement contradictoire. (498 et 505 CPP)  
A cette date vous ajoutez 3 ans .

---

Par janus2

date à laquelle son permis lui a été retiré

Bonjour,

Qu'entendez-vous pas "retiré" ? Suspendu, invalidé, autre ?